



Bresse Louhannaise
Intercom

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Formulaire de dérogation à l'intérieur du territoire

Année scolaire (à compléter) :

RECTO :
A compléter
par la famille
VERSO :
Réservé à
l'administration

ETAT CIVIL (à compléter)

ENFANT :

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Commune de résidence :

AUTORITE PARENTALE 1 :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Téléphone :

AUTORITE PARENTALE 2 :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Téléphone :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Téléphone :

Ecole précédente le cas échéant :

Dérogation demandée pour l'école de :

Classe qui sera fréquentée : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

Obligations professionnelles des responsables légaux : les deux parents ou tuteurs légaux exercent une activité professionnelle et la commune de résidence ne dispose pas d'un service de restauration scolaire et d'un service de garde matin et soir organisés directement, indirectement ou par l'intermédiaire d'un service d'assistantes maternelles agréées.

Fratrie : présence d'un frère ou d'une sœur déjà inscrit dans l'établissement scolaire de la même commune.

Raisons médicales : l'état de santé de l'enfant, dûment constaté par un médecin scolaire ou un médecin agréé (liste établie par le Préfet), nécessite une scolarisation à proximité du lieu de soins : hospitalisation fréquente ou soins réguliers et prolongés.

Autre motif non réglementaire : problème particulier, horaires de travail, etc. (**Exposer le motif sur papier libre ou par mail. Dans le cas contraire, la demande ne sera pas traitée**)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à :

Le :

Signature des parents ou du représentant légal :

☞ La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Bresse Louhannaise Intercom' – Pôle Vie Scolaire – 199, rue centrale 71480 Varennes Saint Sauveur
ou par e-mail : contact@blintercom.fr Tél. 03.85.60.10.95 <http://www.bresselouhannaiseintercom.fr>

CONSULTATION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE (par Bresse Louhannaise Intercom')

La commune de résidence de l'enfant dispose de la capacité d'accueil dans son école :

Oui Non

Si la commune de résidence dispose de la capacité d'accueil, Bresse Louhannaise Intercom' doit consulter préalablement le maire avant de prendre toute décision sur la demande de dérogation.

Avis du maire : favorable défavorable Date : Visa et signature

Motif :

.....

Avis de la direction de l'école : favorable défavorable Date : Visa et signature

Motif (facultatif) :

.....

CONSULTATION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (par Bresse Louhannaise Intercom')

Avis du maire : favorable défavorable Date : Visa et signature

Motif (facultatif) :

.....

Avis de la direction de l'école : favorable défavorable Date : Visa et signature

Motif (facultatif) :

.....

DECISION DE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

• **L'enfant relève d'un des trois cas dérogatoires** prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation (obligations professionnelles des tuteurs, fratrie, raisons médicales) :

Oui Non

Si oui, l'accord préalable de la commune de résidence n'est pas requis. Bresse Louhannaise Intercom' informe la commune dans les deux semaines du motif de cette inscription.

• **L'enfant ne relève pas d'un des trois cas dérogatoires :**

Décision du président favorable défavorable Date : Visa et signature

Motif :

.....

NOTIFICATION DE LA DECISION DE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' A LA FAMILLE

Date de la présente notification :

Copie pour information à La commune et l'école de résidence Le :

La commune et l'école d'accueil Le :

Famille :